



**ADDITIF N° 01 AU DAO N° 07 BIS/AONO/PU/C-LOLO/SIGAMP/CIPM/2026
 DU 11/08/2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA LIGNE ELECTRIQUE
 MONOPHASEE A BIBONDI, DANS LA COMMUNE DE LOLODORF,
 DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

AU LIEU DE:

PIECE N° 14 PREUVE DES ETUDES PREALABLES DU DAO

Absence du devis quantitatif et estimatif

LIRE

PIECE N° 14 PREUVE DES ETUDES PREALABLES DU DAO

Absence du dévis quantitatif et estimatif

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
	I- EXTENSION DU RESEAUX BT TRIPHASE 3X70 mm²+N+EP :900m				
I-1	Etude et piquetage	km	0,3		
I-2	Fouilles en terrain normal	m3	5,6		
I-3	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U	6		
I-4	F et P armement alignement BT	U	5		
I-5	F et P armement ancrage BT	U	2		
I-6	F et P Numéro et Numérotation	U	6		
I-7	Confection terre de neutre type C	U	1		
I-8	F et Déroulage câble 4X25mm ²	ml	320		
I-9	F et P Capuchon d'extrémité	U	1,0		
I-10	Massif de fondation pour supports béton	m3	2,6		
I-11	Raccord BT	U	1		
I-12	Prise en charge touret	U	1		
	SOUS TOTAL I				
	II- PRESTATIONS DIVERSES				
II-1	Installation et repli du chantier	FF	1		

II-2	Transport et manutention matériel	FF	1		
II-3	Abattage et élagage	FF	1		
II-4	Branchement Eneo 2 fils prépayé	U	1		
II-5	Déplacement équipe	H	1		
II-6	Projet d'exécution +Plan de recollement	FF	1		
	SOUS TOTAL II				
	TOTAL GENERAL HT				
	TVA		19,25%		
	AIR				
	MONTANT TTC				
	NET A PERCEVOIR				

AU LIEU DE:

**LA NON PRECISION DE LA CATEGORISATION DE L'ENTREPRISE DU (BTP)
DANS LE DAO.**

- i) L' attestation de categorisation

LIRE

**LA NON PRECISION DE LA CATEGORISATION DE L'ENTREPRISE DU (BTP)
DANS LE DAO.**

- i) L' attestation de categorisation (entreprise de catégorie D)

AU LIEU DE:

**LA NON RETRANSCRIPTION INTEGRALE DU DES PRINCIPES ETHIQUES
DU RPAO**

R A S

LIRE

**LA NON RETRANSCRIPTION INTEGRALE DES PRINCIPES ETHIQUES DU
RPAO**

40	Principes Ethiques Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de
----	---

manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et

(ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

AU LIEU DE:

LA GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Absente.

LIRE

LA GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

NB ; chaque critère est validé avec 2/3 de oui ;

La non validation de deux critères essentiels entraîne l'élimination de l'offre du soumissionnaire.

N°	DESIGNATION DU CRITERE	SOUS CRITERES		Oui /non
		OUI	NON	
I	PRESENTATION GENERALE			
1-1	Lisibilité			
1-2	Sommaires			
1-3	Respect de l'ordre des pièces demande dans le DAO			
1-4	Intercalaires couleurs différentes et Dossier relié			
1-5	Pagination			
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE :			
	Expérience générale de l'Entreprise :			
	2.1 Nombre de projets relatifs à la construction des équipements de production, de transport et de distribution d'électricité ≥ à trois (03) (fournir la 1 ^{ère} et dernière page du marché + PV de réception provisoire ou définitive)			
	2.2 Nombre de projets relatifs à la construction des équipements de production, de transport et de distribution d'électricité ≥ à cinq (05) (fournir la 1 ^{ère} et dernière page du marché + PV de réception provisoire ou définitive)			
	Expérience dans les travaux similaires :			
	2.3 Nombre de projets déjà réalisés en matière de construction des réseaux de distribution en moyenne tension ou en basse tension ≥ à trois (03). (fournir la 1 ^{ère} et dernière page du marché + PV de réception provisoire ou définitive)			
	2.4 Nombre de projets déjà réalisés en matière de construction des réseaux de distribution en moyenne tension ou en basse tension ≥ à trois (03). (fournir la 1 ^{ère} et dernière page du marché + PV de réception provisoire ou définitive)			
II I	MOYENS HUMAINS :			
	3.1 Chef de projet :			

3.1.1 Qualification : ingénieur en génie électricité / électromécanique/ génie industriel / maintenance industrielle Bac+5 (copie certifiée conforme du diplôme)		
3.1.2 Expérience professionnelle : au moins cinq ans (05) dans le domaine de l'électrification (cv)		
3.2 conducteur de travaux :		
3.2.1 Qualification : formation en électricité /électromécanique/maintenance industrielle /génie industrielle, de niveau Bac+3 au moins (copie certifiée conforme du diplôme)		
3.2.2 Expérience professionnelle : au moins trois ans (03) dans le domaine de l'électrification (cv)		
3.3 chef de chantier :		
3.3.1 Qualification : formation en électricité ou en électromécanique Bac+2 au moins (copie certifiée conforme du diplôme)		
3.3.2 Expérience professionnelle : au moins trois ans (03) dans le domaine de l'électrification (cv)		

IV MOYENS MATERIELS

	Désignation et caractéristiques du matériel	Age Etat /	Nombre minimal requis	Propriétaire ou location		
1	Camion grue		(01)			
2	Pick-up avec		(01)			
3	Voiture de liaison		(01)			
4	Ceinture de sécurité		(03)			
5	Chaussure de sécurité		(05)			
6	Cône de balisage		(08)			
7	Paire de grimettes		(02)			
8	Pince à feuillard		(01)			
9	Tronçonneuse		(01)			
10	Multimètre		(02)			
11	Poulie de roulage BT		(01)			
12	Poulie de roulage MT		(01)			
13	Serre joints		(01)			

1. **NB** : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le

numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

V	METHODOLOGIE D'EXECUTION		
	Rapport technique de visite de site (illustré, localisation géographique du site, signé sur l'honneur par l'entrepreneur		
	Notes techniques détaillées en ce qui concernent l'organisation des travaux et de l'exécution de chaque tâche.		
	Prise en compte de l'approche HIMO et des aspects environnementaux : protection de l'environnement, mesures d'hygiène et sécurité du personnel		
	Approvisionnement du chantier		
	Planning d'exécution respectant les délais figurant dans la soumission avec une cohérence dans l'ordonnancement des tâches		
VI	CAPACITE FINANCIERE		
	Attestation de solvabilité financière d'un montant au moins égal à quarante millions sept cent mille (4 700 000) francs CFA, délivrée par une banque autorisée à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics		

AU LIEU DE

15- CRITERES D'EVALUATION DANS LE RPAO

- Critères essentiels :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie

- Critères éliminatoires :

N°	Rubrique	Oui/Non
I-	Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif	
1	Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie	Oui/Non

N°	Rubrique	Oui/Non
	autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. Elle doit être accompagnée l'original du récépissé du dépôt à la CDEC NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/non
3	Non de l'attestation de catégorisation	Oui/non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
4	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non n
5	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non n
6	Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP	Oui/Non n
7	Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins ;	Oui/Non n
8	Absence de l'attestation de visite des lieux ou rapport de visite du site datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;	Oui/Non n
9	Non-respect d'au moins 2 critères essentiels sur 6;	Oui/Non

N°	Rubrique	Oui/Non
10	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
11	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non
12	Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;	Oui/Non
13	Offre financière incomplète pour absence du détail quantitatif et estimatif (DQE);	Oui/Non
14	Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;	Oui/Non
15	Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.	Oui/Non
16	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE	Oui/Non
IV- Critères éliminatoires d'ordre général		
17	Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non
18	non acceptation des conditions du marché.	Oui/Non

LIRE

15- CRITERES D'EVALUATION DANS LE RPAO

- Critères essentiels :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie

1) Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

N°	Rubrique	Oui/Non
V- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. Elle doit être accompagnée l'original du récépissé du dépôt à la CDEC NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	de l'absence du récépissé de dépôt de ladite caution à la CDEC ;	
3	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/non
4	de l'absence de l'attestation de catégorisation	Oui/non
VI- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
5	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non n
6	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non n

N°	Rubrique	Oui/Non
7	Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins ;	Oui/Non n
8	Non-respect d'au moins 2 critères essentiels sur 6;	Oui/Non
9	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non
VII- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
10	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non n
11	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE	Oui/Non
VIII- Critères éliminatoires d'ordre général		
12	Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non n
13	non acceptation des conditions du marché.	Oui/Non n

NB : Les versions des Avis d'appels d'offre en anglais, signées et datées par le Maître d'ouvrage sont en annexe.

Le reste sans changement

LOLODORF 08/09/2026

Le Maire
(Maître d'ouvrage)

Ampliations :

- DD/MINMAP/OCEAN
- ARMP
- SDPE/OCEAN
- Président CIPM
- Affichage



MBALLA Félicien René
Officier de l'Ordre de la Valeur